



P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



ELABORATION	Modifications - Révisions - Mises à jour
Arrêté le :	_____
Approuvé le :	_____
Exécuté le :	_____

VISA Date : 21 février 2022 La Préfète Assist. CADET	Carte 1:5 000	6. 1.2.7.f
---	------------------	---------------



Légende

- AC1 - Périmètre de protection de monument historique inscrit ou classé
- AC2 - Encinte de site classé
- AS1 - Périmètre de protection des captages d'eau**
- Captage avec arrêté préfectoral**
- Perimètre de Protection Immédiat
- Perimètre de Protection Rapproché
- Perimètre de Protection Eloigné
- Captage selon l'avis de l'hydrogéologue (Tracé Informatif)**
- Perimètre de Protection Immédiat
- Perimètre de Protection Rapproché
- Perimètre de Protection Eloigné
- I3 - Canalisations de gaz - Limites SUP1
- I4 - Lignes électriques aériennes ou souterraines
- PM1 - Plan de Prévention des Risques d'inondation Ceor-Giffou et Plan de Surface Submersible de la Vallée du Tain
- T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières - S'applique sur tout le territoire de la Communauté de Communes
- Bâtiments non cadastrés

Certains données sont à titre informatif, pour plus de renseignement, veuillez vous rapprocher des gestionnaires des SUP.

